

Commune de MARLY
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 06/2023

SEANCE DU 31 JANVIER 2023

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers absents excusés : 07
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 07
Nombre de conseillers absents non excusés : 00

Sous la présidence de Monsieur Thierry HORY, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. LISSMANN, Mme JACOB VARLET, M. MAESTRI, M. IGEL, M. HIRSCHHORN, Mme VUILLEMIN, M. PAULINE, Mme BOCHET, Mme GREEN, M. SCHWICKERT, M. MENDES TEIXEIRA, Mme LEBARD, M. BIEBER, Mme HANSE, M. MADELLA, Mme HAZEMANN, M. TRICHIES, M. HOUNNOU, Mme GATTO, M. RIVET, M. NOWICKI, M. SURGA, Mme LOUIS, M. ROSE, Mme MOGUEN.

ETAIENT ABSENTS – excusés : Mme CASCIOLA (procuration à M. HIRSCHHORN), Mme MOREAU (procuration à Mme VUILLEMIN), Mme BREISTROFF (procuration à Mme LEBARD), M. COLOMBO (procuration à M. MENDES TEIXEIRA), Mme NOEL (procuration à M. LISSMANN), M. NOWICKI (à partir du point 4.2 - procuration à Mme LOUIS), M. MOREL (procuration à M. SURGA), Mme GAUROIS (procuration à M. NOWICKI jusqu'au point 4.1).

ETAIENT ABSENTS – non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme GUENIER-DELAFON, Directrice Générale des Services

Date d'envoi de la convocation : 25 janvier 2023

1.6 - FINANCES LOCALES

Convention de financement entre le syndicat mixte de la Seille et la commune de Marly pour le projet de restauration de la Seille

Dans le cadre du projet de restauration de la Seille, la commune de Marly réalise deux passerelles en bois et un cheminement piéton pour un montant de 58 117,50 €.

Le syndicat mixte de la Seille a sollicité une subvention auprès de la Région Grand Est pour l'ensemble du projet de restauration de la Seille dont les travaux réalisés par la commune, pour un montant total de 557 640 €.

La Région Grand Est a attribué une subvention de 167 292 € au syndicat mixte de la Seille, dont 17 435 € qui devront être reversés à la commune de Marly.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de reversement de la part de la subvention revenant à la commune par le syndicat mixte de la Seille.

Pris avis de la commission finances du 23 janvier 2023.

L'exposé de son rapporteur entendu,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, M. LISSMANN ne prenant pas part au vote, **AUTORISE** le Maire à signer la convention de financement à intervenir avec le syndicat mixte de la Seille pour le projet de restauration de la Seille.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 6 février 2023.

Pour extrait conforme, Marly, le 6 février 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

La secrétaire de séance

Lucie GUENIER DELAFON
Directrice Générale des Services



Le Maire

Thierry HORY